

N°2022/337

Nouméa, le 26 décembre 2022

FEU D'ARTIFICE DU NOUVEL AN DIMANCHE 1^{ER} JANVIER 2023 À 20H BAIE DE SAINTE-MARIE

Le feu d'artifice pour célébrer la nouvelle année se déroulera dimanche 1^{er} janvier 2023. Il sera tiré depuis l'îlot artificiel de Sainte-Marie à 20h.



Ville de
NOUMÉA

noumea.nc
f Nouméamaville

CIRCULATION ET STATIONNEMENT


Dimanche 1^{er} janvier :

- **Le stationnement est interdit à partir de 15h :**

- voie Maurice-Meunier, entre les ronds-points de l'Eau-Vive et du 18-Juin,
- rue de Charleroi, entre la rue René-Milliard et la voie Maurice-Meunier,

- **La circulation est interdite à partir de 18h :**

- voie Maurice-Meunier, entre les ronds-points de l'Eau-Vive et du 18-Juin,
- rue de Charleroi, entre la rue René-Milliard et la voie Maurice-Meunier,
- sur la bande de roulement rue de Charleroi, entre les ronds-points de l'Eau-Vive et du 18-Juin.



Ville de
NOUMÉA

FEU D'ARTIFICE

PLAN DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

**1^{er} JANVIER 2023 À 20H
BAIE DE SAINTE-MARIE**

Il est demandé de stationner sur :

- le parking du supermarché Carrefour Market N'Géa et le terrain attenant,
- le parking de l'hypermarché Géant Sainte-Marie,
- les parkings du parc urbain de Sainte-Marie,
- le parking du rond-point de l'Eau-Vive,
- le terrain municipal en face de l'îlot artificiel, par ailleurs, accessible aux PMR.


Pour votre sécurité, il est recommandé de marcher sur les zones réservées aux piétons lors de vos déplacements.

Pour éviter les embouteillages, il est conseillé d'arriver plus tôt et de rester plus tard.

Vous êtes invités à venir avec votre pique-nique.

ATTENTION, certains parkings ne pourront être libérés qu'après évacuation des piétons de la zone. Merci de votre patience !

La Ville de Nouméa vous demande de respecter les consignes de sécurité et vous remercie de votre compréhension. Le retour à la normale se fera à la levée du dispositif par la police municipale.



**STATIONNEMENT INTERDIT À PARTIR DE 15H
CIRCULATION INTERDITE À PARTIR DE 18H**

PARKINGS GRATUITS ÉCLAIRÉS ET SÉCURISÉS

PARKINGS RECOMMANDÉS

Des aires de stationnement gratuites, éclairées et sécurisées sont à la disposition du public :

- **le terrain municipal derrière le supermarché Carrefour Market N'Géa** (entrée et sortie par la rue du Port-Despointes) ;
- **le parking de l'hypermarché Géant Sainte-Marie** ;
- **le terrain municipal à l'angle des rues René-Milliard et Charleroi** (entrée et sortie uniquement par la rue Charleroi). Un espace y est réservé aux personnes à mobilité réduite (avec carte) ;
- **les parkings du parc urbain de Sainte-Marie.**

→ **Attention, certains parkings, notamment ceux du parc urbain de Sainte-Marie, ne pourront être libérés qu'après évacuation des piétons de la zone après le feu d'artifice. Merci pour votre patience.**

PLAN D'EAU INTERDIT À LA NAVIGATION À PARTIR DE 18H

La navigation sur le plan d'eau de la baie de Sainte-Marie sera interdite à tout type d'embarcation (motorisée et non motorisée) **à partir de 18h et jusqu'au lever du dispositif de sécurité.**

SÉCURITÉ

Deux PC secours seront installés le long de la voie Maurice-Meunier (ex-VDE).

Les enfants ayant échappé à la vigilance de leurs parents seront regroupés à la régie technique face aux feux tricolores de Sainte-Marie.

Il est demandé aux spectateurs de respecter les consignes de sécurité et marcher sur les zones réservées aux piétons et non sur la chaussée, afin de faciliter le travail de la police et des secours.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dimanche 1^{er} janvier 2023, baie de Sainte-Marie à 20h